

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 novembre 2013**

Décision n° **B-2013-4653**

commune (s) : Oullins

objet : Acquisition d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 13 et 5 de la copropriété située au 71, rue Pierre Sénard et appartenant aux conjoints Guetari

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 28 octobre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Vesco, Rivalta, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Passi), MM. Buna, Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Bernard R. (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Charrier), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Daclin, Charles, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Laurent, MM. Assi, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 novembre 2013**Décision n° B-2013-4653**

commune (s) : Oullins

objet : **Acquisition d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 13 et 5 de la copropriété située au 71, rue Pierre Sémard et appartenant aux conjoints Guetari**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Le secteur Yzeron-Sémard, situé sur les Communes d'Oullins et de La Mulatière, est inscrit en géographie prioritaire de la politique de la ville. Il est composé en grande partie d'un habitat ancien privé fortement dégradé et accueille une population fragile socio-économiquement. Plus d'un quart des immeubles nécessite une intervention lourde de type démolition ou réhabilitation forte, afin de supprimer l'habitat indigne. De nombreux propriétaires n'ont pas la solvabilité nécessaire pour faire face à cette réhabilitation.

C'est pourquoi ce secteur fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain (ORU), visant à réhabiliter les bâtiments qui peuvent s'y prêter, démolir les bâtiments les plus vétustes, reconstruire des logements neufs privés et sociaux et remettre en valeur les berges de l'Yzeron en créant, notamment, une trame verte. Cette opération permet de créer les conditions du maintien de la population présente et d'une mixité sociale dans la perspective d'un développement futur du quartier, notamment avec l'arrivée du métro et la création du pôle multimodal.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine de Lyon souhaite acquérir :

- un appartement de type T1, d'environ 27,94 mètres carrés, situé au 1er étage, formant le lot n° 13 avec les 53/10 000 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

- une cave, située au sous-sol, formant le lot n° 5 avec les 1/1 000 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot.

Le tout situé au 71, rue Pierre Sémard à Oullins et appartenant aux conjoints Guetari.

Aux termes du compromis, la famille Guetari cédera les biens en cause à la Communauté urbaine, libres de toute location ou occupation, au prix de 48 000 €, conforme à l'avis de France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 26 avril 2013, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 48 000 €, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 13 et 5 de la copropriété située au 71, rue Pierre Sémard à Oullins et appartenant aux conjoints Guetari, dans le cadre de l'opération de réaménagement du secteur Yzeron-Sémard.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O1236, le 21 octobre 2013 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2132 - fonction 824, pour un montant de 48 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 1 600 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2013.